

# Les financements de l'e-santé en Belgique

---

LE PLAN E-SANTÉ 2.0 ET LA PLATE-FORME MYCARENET

# Les Objectifs du plan e-santé 2.0 (2015-2018)



## *LE PAYSAGE DE L'E-SANTÉ EN 2019*

### *POUR LE PRESTATAIRE DE SOINS*

Tous les médecins généralistes disposeront d'un dossier médical informatisé (DMI) pour l'ensemble de leurs patients, publieront et tiendront à jour un Sumehr dans un 'coffre-fort' sécurisé (Vitalink, Intermed ou BruSafe).

Pour tous les autres professionnels de soins, un dossier patient informatisé (DPI) sera défini et ils pourront également publier et tenir à jour (certaines) informations issues de leur DPI dans les 'coffres-forts' sécurisés..

## *LE PAYSAGE DE L'E-SANTÉ EN 2019*

### *POUR LE PATIENT*

Le patient aura accès à toute information qui le concerne et qui sera disponible via les 'coffres-forts' et les HUB's.

La possibilité de mettre en place une plateforme consolidée permettant au patient de disposer de toute l'information au même endroit, qui mettrait des instruments d'analyse à disposition du patient ainsi que des instruments de 'traduction' lui permettant de mieux comprendre son dossier est à l'étude. Ceci contribuerait à la 'health literacy' du patient.

(Source [www.plan-esante.be/](http://www.plan-esante.be/))

# Les 20 points d'action



Point d'action 1 : « DMG-DMI => Sumehr »

Point d'action 2 : DPI hospitalier

Point d'action 3 : Schéma de médication

Point d'action 4 : Prescription électronique

Point d'action 5 : Partager les données via le système hubs & metahub pour les hôpitaux généraux et universitaires

Point d'action 6 : Partager afin de Collaborer

Point d'action 7 : Établissements psychiatriques et autres et système hubs & metahub

Point d'action 8 : Instauration d'un instrument d'évaluation uniforme (BelRAI)

Point d'action 9 : "Incitants à l'utilisation"

Point d'action 10 : Accès aux données par le patient (PHR)

Point d'action 11 : Communication

Point d'action 12 : Formation et soutien ICT des dispensateurs de soins

Point d'action 13 : Réalisation d'une politique nationale de terminologie / Structuration de message / Standards

Point d'action 14 : Mycarenet

Point d'action 15 : Simplification administrative

Point d'action 16 : Traçabilité des Implants et des médicaments

Point d'action 17 : Utilisation généralisée de la eHealthBox et des données de dispensateurs de soins disponibles dans CoBRHA

Point d'action 18 : Inventaire et consolidation des registres

Point d'action 19 : Mobile Health

Point d'action 20 : Gouvernance, implémentation et monitoring e-Santé

(Source [www.plan-esante.be/](http://www.plan-esante.be/))

# Rôle des autorités

---

Afin de réaliser les objectifs mentionnés ci-dessus, les autorités, tant fédérale que des entités fédérées, s'engagent à mettre en place

- une structure de gouvernance commune destinée à assurer une coordination politique et opérationnelle des différents points d'action du présent Plan d'actions
- un processus de monitoring permettant un suivi précis de l'implémentation des différents points d'action.

Les différentes autorités s'engagent également à s'informer mutuellement des différentes initiatives qu'elles prendraient en complément aux points d'action définis dans ce Plan.

(Source [www.plan-esante.be/](http://www.plan-esante.be/))

## Objectifs:

- Coordination des actions prévues dans le plan d'actions
- Sécurité des données, respect de la vie privée, caractère utilisable et convivial des applications
- Clarté dans les responsabilités juridiques
- Accompagner et coordonner le processus de déploiement des points d'action du plan, et identifier les points difficiles

(Source [www.plan-esante.be/](http://www.plan-esante.be/))

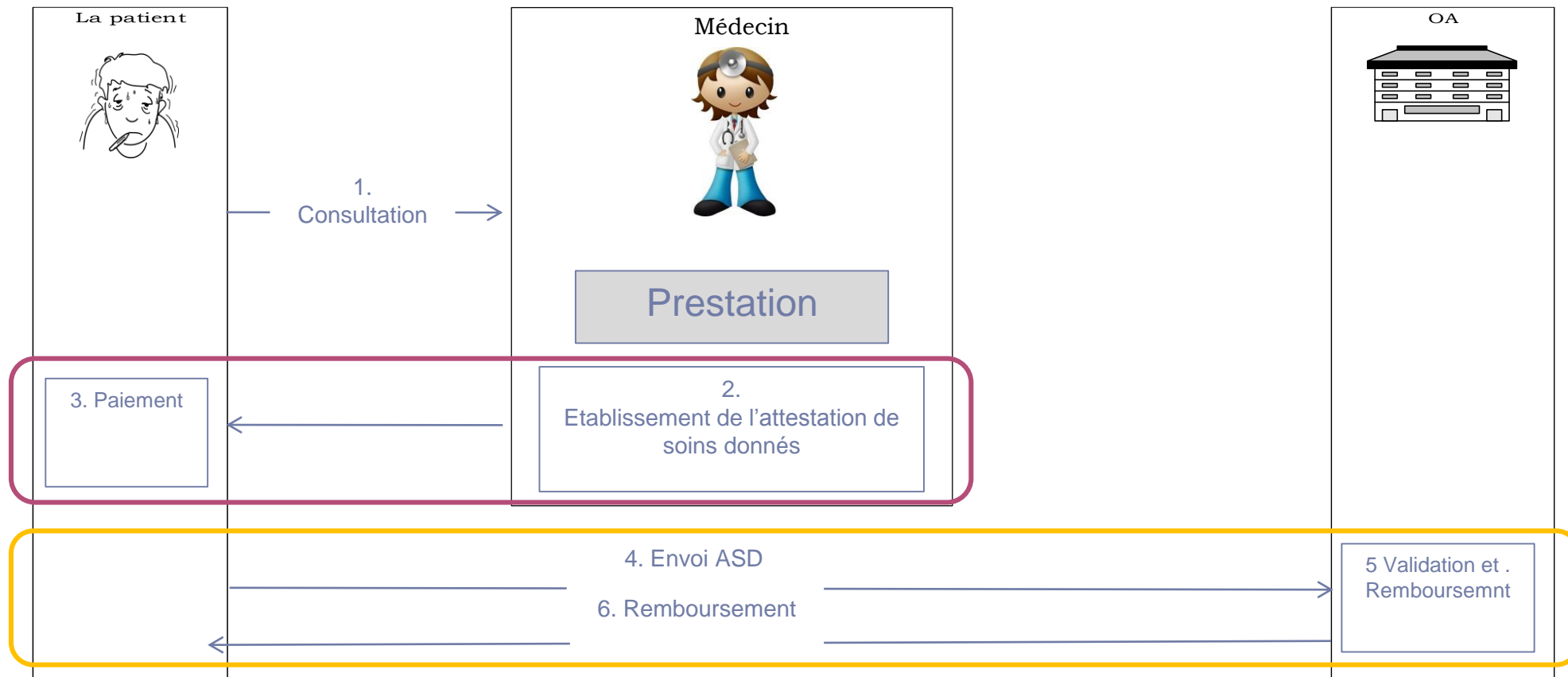
# La plateforme MyCareNet

---

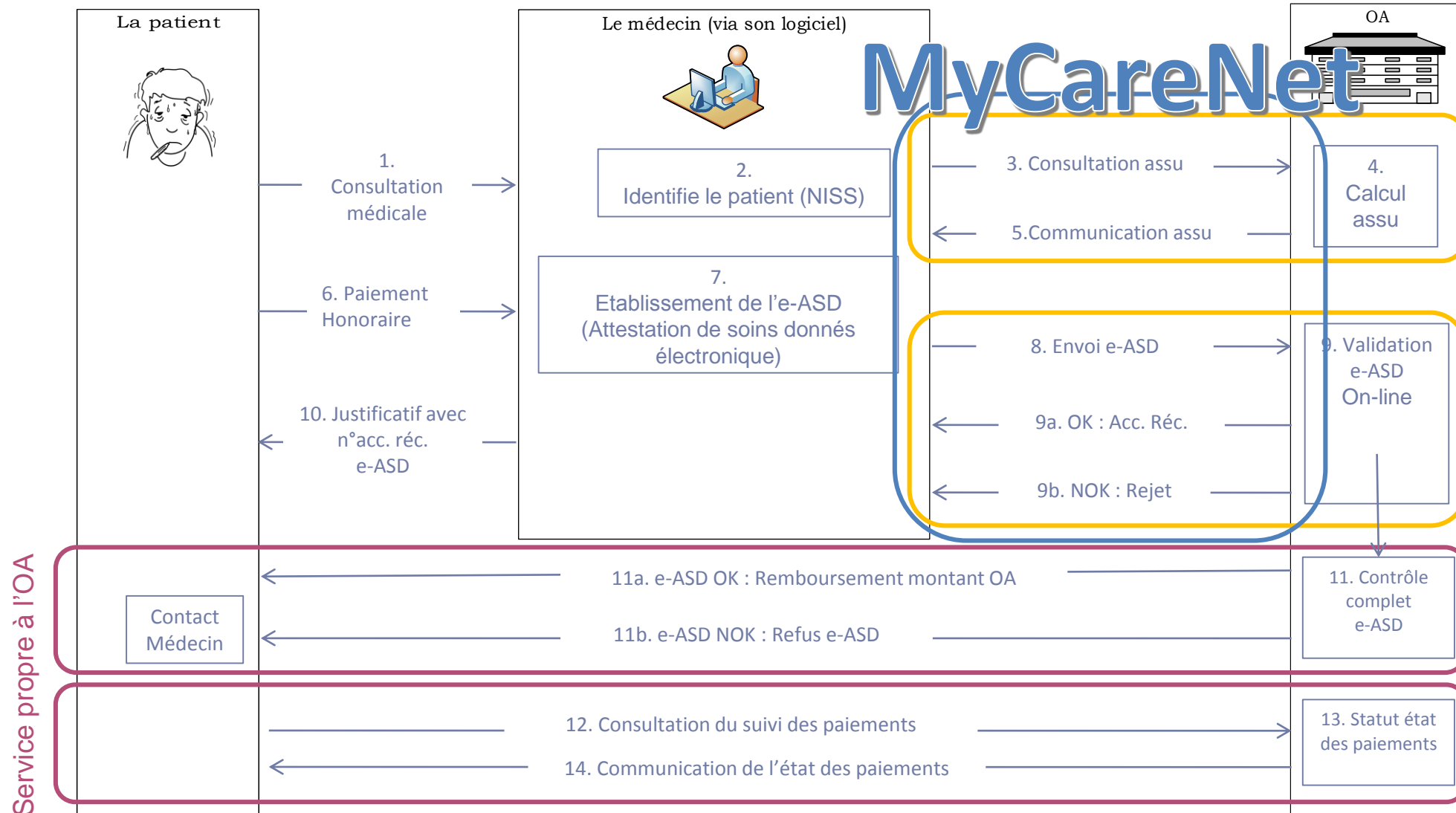
POINT D'ACTION 14

# Facturation médecine ambulatoire

## Paieement Comptant (Processus papier)



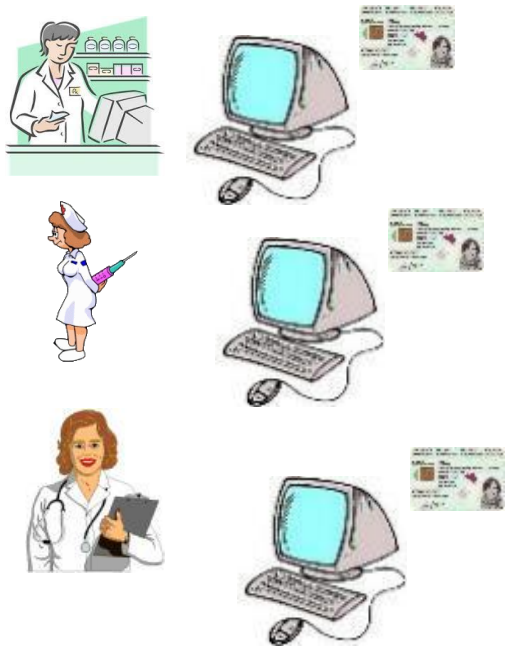
# A partir de janvier 2018 (eAttest)





# MyCareNet

## Prestataires de soins



Services  
Généraux



Organismes  
Assureurs



Autres  
Fournisseurs de  
services

# Les acteurs dans les services MyCareNet

---

- (Patients)
- Prestataires de soins utilisent les services pour
  - Facturer des soins aux Organismes Assureurs
  - Consulter des données medico-administratives (assurabilité, statut BIM, détenteur DMG...)
  - Demander et consulter des accords médicaux
  - ...
- Firmes de logiciels pour prestataires
  - Développent les logiciels des prestataires
  - Assurent le support
- Organismes Assureurs
  - Assurent le développement et la maintenance de la plate-forme (et de leur IT interne Back et Front Office)
  - Assurent le support (technique et business)
- Services publics (INAMI)
  - Participent à la définition des priorités
  - Supportent une partie de coûts
  - ...
- Plate-forme eHealth
  - Offre les service de base (authentification, user management, encryption, etc)

# Le financement des services MyCareNet

	Prestataires	Firmes de Logiciels	Organismes Assureurs	INAMI/e-Health
Coûts	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériels/logiciels</li> <li>- Formations</li> </ul> <p>Licences des logiciels très variables (750€-1500€/an)</p>	<p>Développements Support des logiciels prestataires</p>	<p>Plateforme <u><b>MyCareNet</b></u></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développements et évolutions IT (1M€ + 200k€/an)</li> <li>2) Cellule du CIN (5FTE)</li> <li>3) Support (2,5FTE)</li> <li>4) Opération (3M€)</li> </ol>	<p>Plateforme e-Health</p>
Financement	Privé	Privé (*)	Mixte	Public
Interventions	<p>Primes télématiques de 800€ à 5.000€ en 2016</p>	<p>Support CIN/INAMI pour les homologations (2FTE) (*) L'INAMI met certaines fonctions à disposition via un portail</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Développement sur fonds propres des Mutualités</li> <li>2) Coûts opérationnels via INAMI</li> </ol>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 99% INAMI</li> <li>- 1% SPF Santé Publique</li> </ul>

